Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900609-20260921-DCA082026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GOUESNAC'H

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de GOUESNAC'H, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Séverine COSQUERIC, Présidente du C.C.A.S

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Marie-Thérèse ***BOUDEHEN, Maryline STRAPPAZZON,*** Mélinda ***BOURBIGOT,*** Maria ***HEMON,*** Hélène ***DAYOU,*** Lucie ***MUSSIN,*** Messieurs Jean-Pierre ***MARC***, Georges ***RAGNEAUX***, Rémy ***YZOARD,*** Denys ***MEURICE***, Yves ***MAGUET***.

EXCUSE : M. Robert ***LE ROUX.***

Secrétaire de séance : Madame Séverine ***COSQUERIC***

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13
PRESENTS A LA SEANCE : 12
DATE DE LA CONVOCATION : 8 SEPTEMBRE 2026

DCA N° 8/2026
Objet : REPAS DES AINES 2026 : MODALITES.

Vu les articles L 2121-29 ; L 2311-1 ; L 2311-2 ; L 2311-3 ; L 2312-1 ; L 2312-2 ; L 2321-1 ; L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Conseil d'Administration souhaitent réviser les critères d'âge concernant le repas des aînés, d'une part, et l'attribution des paniers pour les bénéficiaires qui ne vont pas au repas, d'autre part. Ces changements s'expliquent par les effectifs des aînés en forte hausse et l'impact financier sur le budget du CCAS.

Il est donc proposé d'apporter les modifications suivantes :

- 1 - Repas des aînés : recul de l'âge des invités de 71 à 72 ans
- 2 - Paniers garnis : recul de l'âge des bénéficiaires de 71 à 80 ans

Entendu le rapport de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE DE

1 – **VALIDER** le recul de l'âge des invités de 71 à 72 ans pour le repas des aînés :
A LA MAJORITE DES PRESENTS *(1 ABSTENTION : JEAN-PIERRE MARC),*

2 – **VALIDER le** recul de l'âge des bénéficiaires de 71 à 80 ans pour les paniers garnis
A LA MAJORITE DES PRESENTS *(1 CONTRE : MELINDA BOURBIGOT, 1 ABSTENTION : SEVERINE COSQUERIC).*

Pour copie certifiée conforme
A Gouesnac'h, le 23 septembre 2026
La Présidente,
Séverine COSQUERIC

MAIRIE DE GOUESNAC'H 29950 Finistère